

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DU SITE DE VENTE EN LIGNE

ECOLE DE VOILE 2026

CERCLE NAUTIQUE HONFLEUR (CNH)
Adresse : 8 rue Saint Antoine – 14600 Honfleur
Forme juridique : Association Loi 1901
SIRET : 37962438000018

Art. 1 : Objet

Les présentes conditions générales de vente régissent les rapports entre le Cercle Nautique Honfleur et les acheteurs et participants aux activités nautiques de l'Ecole de Voile.

En procédant à une commande ou en accédant au site de vente en ligne, l'acheteur déclare et reconnaît avoir lu, compris et accepté les présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation du Site de vente en ligne préalablement à sa commande, dans le respect des droits des tiers, et en conformité avec la loi applicable. Les présentes prévalent sur tout autre document, sauf conditions particulières expressément consenties par écrit par l'Ecole de Voile.

Art. 2 – Formalités d'inscription aux activités

2.1. Conditions requises

Tout acheteur doit avoir au moins 18 ans et être capable juridiquement de contracter.

L'acheteur s'engage à respecter les conditions d'âge, de condition physique et de sécurité requises pour l'exercice de l'activité (et indiquées sur le site internet de l'Ecole de Voile).

L'Ecole de Voile se réserve le droit de refuser l'accès à l'activité si les conditions requises ne sont pas remplies par le participant inscrit. L'Ecole de Voile ne saura être tenue d'indemniser l'acheteur en cas d'impossibilité pour l'inscrit de participer à l'activité faute de remplir les conditions requises.

L'acheteur reconnaît avoir pris connaissance des informations et conseils inclus dans la fiche descriptive de l'activité proposée et en avoir informé le(s) participant(s), s'il n'est pas lui-même participant.

Tout acheteur procédant à une commande garantit la véracité des informations fournies par ses soins et s'engage personnellement pour les participants qu'il a inscrits à une activité.

2.2. Description des activités

Lors de la réservation d'une activité, il appartient à l'acheteur de vérifier le contenu précis de l'activité proposée.

La durée des activités proposées est donnée à titre indicatif ; l'acheteur et/ou le participant ne saurait se prévaloir d'une variation de cette durée liée à la nature des activités et/ou les circonstances dans lesquelles elles ont été pratiquées.

Les photos figurant sur le site de vente en ligne et les supports de communication de l'Ecole de Voile sont non contractuelles.

2.3. Modalités d'inscription

Les inscriptions peuvent être effectuées :

- en ligne, sur le site internet www.cnh-honfleur.fr (règlement sécurisé par carte bancaire) ;
- par téléphone, au 02.31.98.87.13 avec possibilité de règlement par carte bancaire ;
- par courrier, en retournant les documents d'inscription et le règlement à : CNH – 8 rue Saint Antoine – 14600 Honfleur ;
- par mail à l'adresse suivante : ecoledevoile@cnh-honfleur.fr.

L'Ecole de Voile s'efforce de mettre à jour en temps réel les disponibilités de ses activités sur le site de vente en ligne. Toutefois, compte tenu de la simultanéité de connexions des différents acheteurs, il est possible qu'une activité apparaissant comme disponible à la date et l'heure choisie par l'acheteur au moment de la consultation de la fiche descriptive ne le soit plus au moment de la validation de la commande par l'acheteur. C'est pourquoi, à chaque commande, la disponibilité de l'activité fait systématiquement l'objet d'une vérification de la part de l'Ecole de Voile. Si cette

dernière fait part à l'acheteur de l'indisponibilité de l'activité ultérieurement à la validation de la commande, le contrat sera caduc et le prix réglé au moment de la commande sera remboursé à l'acheteur, à l'exclusion de tout autre montant.

2.4. Documents à fournir

A l'exception des activités de Char à voile et de Marche aquatique, une fiche d'inscription doit être renseignée ainsi que - dans certains cas précisés plus bas - un questionnaire médical. Ces documents sont téléchargeables sur le site internet ou fournis sur demande auprès du secrétariat.

Ces documents sont à retourner au secrétariat de l'école au plus tard 7 jours avant le début de l'activité ; à défaut, l'inscription pourra être annulée.

Art. 3. Tarifs

3.1. Tarifs des activités

Les tarifs sont exprimés TTC et comprennent les frais d'inscription, l'encadrement et la mise à disposition du matériel (hors marche aquatique).

Ils ne comprennent pas les licences annuelles et les adhésions sympathisant annuelles.

Ils ne comprennent pas le transport jusqu'au lieu de l'activité, les repas et boissons, les éventuelles dépenses à régler sur place, ainsi que tout service ou prestation non mentionné dans la description de l'activité.

3.2. Adhésion membre sympathisant Ecole de Voile au CNH

Le Cercle Nautique Honfleur étant une association type loi 1901, l'adhésion au CNH en tant qu'adhérent sympathisant est obligatoire pour chaque participant aux activités de l'Ecole de Voile. Son montant est fixé chaque année par le Conseil d'Administration.

3.3. Licence obligatoire

L'Ecole de Voile du Cercle Nautique Honfleur est affiliée à la Fédération Française de Voile.

Selon l'activité choisie, le participant devra être titulaire :

- soit d'une licence FFV annuelle valable à l'année civile (pour les mineurs, le questionnaire santé doit obligatoirement être envoyé à ecoledevoile@cnh-honfleur.fr ; pour les majeurs, le questionnaire n'est obligatoire que si l'adhérent participe à une compétition de grade 5).
- soit d'une licence enseignement appelée Passeport Voile, valable à l'année civile dans toutes les Ecoles françaises de voile (aucun document médical).
- soit d'un pass voile valable à la journée (aucune obligation de certificat médical).

Voir tarifs en vigueur.

3.4. Réductions applicables

Des réductions sont accordées sur les activités d'une durée minimale de 3 ou 5 jours :

- réduction famille, pour une même famille (grands-parents/parents/enfants/fratries) : 10%, dès la 2^{ème} personne, appliquée sur l'activité la moins onéreuse ;
- pour une personne titulaire de la carte annuelle de membre au Cercle Nautique Honfleur et à jour de sa cotisation, une réduction de 20% est accordée quelle que soit l'activité.

Les réductions ne sont pas cumulables et ne sont pas appliquées sur les activités bénéficiant d'une promotion, ni sur le Pass Saison.

Art. 4. Modalités de règlement

Les activités réservées sur le site internet du CNH sont à régler en ligne en intégralité au moment de l'inscription.

Les activités réservées par les autres moyens (téléphone, courrier, mail) sont à régler selon les modalités suivantes :

- règlement d'un acompte de 30% au moment de la réservation,
- règlement du solde 7 jours avant la date (ou premier jour) de l'activité réservée.

L'inscription n'est effective et la place garantie qu'à la réception du règlement du solde. Toute inscription réservée mais non soldée pourra être annulée.

En cas de réservation tardive (moins de 8 jours avant la date - ou premier jour - de l'activité réservée), le solde est à régler au moment de la réservation.

Pour l'inscription aux activités à l'année (voile, catamaran, ...), le club offre la possibilité d'un règlement en plusieurs chèques, remis au moment de l'inscription.

Modes de règlement acceptés : carte bancaire, chèques vacances ANCV, chèque, virement bancaire, numéraire.

Art. 5. Conditions d'annulation, modification ou report

5.1. En cas d'annulation par l'acheteur ou le participant, quel qu'en soit le motif*, les modalités de remboursement sont les suivantes :

- annulation plus de 15 jours avant le début de l'activité : remboursement de l'acompte ;
- annulation 15 à 7 jours avant le début de l'activité : conservation de l'acompte versé ;
- annulation moins de 7 jours avant le début de l'activité : conservation de la totalité des sommes versées.

* Seule une annulation pour raison médicale (maladie, accident, décès) justifiée par un certificat médical, pourra donner droit à un report de séance ou un avoir égal au coût de l'activité réservée, utilisable sur une autre activité. La demande sera étudiée après la saison estivale par le service comptabilité de l'Ecole de Voile.

Des conditions météorologiques qui ne conviendraient pas à l'acheteur ou au participant ne constituent en aucun cas un motif de report ou de remboursement.

5.2. En cas d'annulation par le CNH, il pourra être proposé la participation à une autre activité, le report de l'activité à une date ultérieure ou, si l'acheteur le souhaite, un remboursement intégral des sommes versées. L'annulation peut être motivée par un nombre insuffisant de participants, ou des conditions météorologiques défavorables. La pratique du char à voile est fortement dépendante de la météo, qui peut évoluer très rapidement sur nos côtes : nous nous efforçons d'anticiper au mieux les possibilités de roulage mais se réservent le droit d'annuler au dernier moment en cas de vent trop faible ou trop fort.

5.3. Le remboursement sera effectué sous 15 jours (par virement ou CB).

5.4. En cas d'arrivée tardive, départ prématuré ou interruption de l'activité par le participant, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement ne sera accordé.

5.5. Une demande de modification de l'activité (date, type) pourra être acceptée exceptionnellement, dans la limite des disponibilités pour les nouveaux créneaux ou activité choisie. Aucune modification ne sera acceptée dans les 10 jours précédant la date ou le premier jour de l'activité.

5.6. L'Ecole de Voile pourra être amenée à adapter les horaires et/ou la durée et/ou le format de l'activité en cas de conditions météorologiques exceptionnelles ne permettant pas la pratique de l'activité.

L'Ecole de Voile se réserve le droit de regrouper 2 activités avec des participants de niveaux et d'âges différents. Dans ce cas, il en informera préalablement les participants.

5.7. Il est rappelé qu'aucun délai de rétractation n'est applicable aux activités proposées par l'Ecole de Voile, conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation.

Art. 6. Assurances

Tous les participants aux activités de voile disposent, dans le cadre de leur licence FFVoile, des couvertures suivantes : responsabilité civile, individuelle accident, assistance rapatriement. Ils ont la possibilité de souscrire les garanties complémentaires suivantes : rachat de franchise, RC hors navigation, activités de pleine nature, complémentaire en individuelle accident (capital décès, invalidité).

Le participant est responsable de ses effets personnels, qui pourront être mis dans le local fermé à clé dépendant de l'activité. L'Ecole de Voile n'est pas responsable des dégradations ou vols qui pourraient survenir pendant l'activité, dans le local ou aux alentours.

Art. 7 : Matériel à disposition

Dans le cadre des activités, les équipements de protection individuelle sont mis à disposition selon les besoins de l'activité. Lors de l'inscription, le CNH transmettra les informations sur le matériel nécessaire à la pratique de l'activité.

L'Ecole de Voile met à la disposition des participants un matériel de qualité. Par conséquent, il leur est demandé de le respecter. Les moniteurs transmettent sur place les indications permettant de maintenir ce matériel dans le meilleur état. La prise en main et le rangement incombent aux participants à la fin de chaque séance.

En cas de détérioration manifeste ou volontaire il sera demandé soit la réparation ou le remplacement du matériel mis à disposition.

Art. 8 : Déroulement de l'activité

Il est demandé au participant de **se présenter au point de rendez-vous 15 minutes avant le début de l'activité**. Le moniteur l'y attendra.

Les participants s'engagent à respecter le règlement intérieur et le dispositif de surveillance et d'intervention (DSI) affichés sur les sites des activités ou disponible sur demande. En cas de manquement, l'Ecole de Voile se réserve le droit d'exclure sur le champ le participant, sans aucune indemnité de remboursement.

Pour l'ensemble des activités, l'acheteur et le(s) participant(s) conviennent que l'Ecole de Voile n'est soumise qu'à une obligation générale de moyen. L'Ecole de Voile s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer, dans les meilleures conditions, l'activité commandée par l'acheteur telle que décrite sur son site de vente en ligne et ses supports de communication.

Art. 9 : Sécurité et responsabilités

Le port des équipements de protection individuelle peut être rendu obligatoire selon les activités, aux abords et durant toute la durée de la séance.

Les activités proposées par se déroulent sous la responsabilité des moniteurs diplômés.

Le fonctionnement des écoles de voile est régi par l'arrêté du 9 février 1998 relatif aux garanties d'encadrement, de technique et de sécurité dans les établissements d'activités physique et sportive qui dispensent un enseignement de la voile. Cet arrêté est à votre disposition, vous devez en prendre connaissance ainsi que le règlement intérieur de l'Ecole de Voile (affiché au club).

L'Ecole de Voile n'est pas responsable des enfants en dehors des horaires de l'activité.

9.1. Responsabilités des acheteurs et des participants

L'acheteur s'engage à prendre connaissance du règlement Intérieur du C.N.H. et du Dispositif de Sécurité et d'Intervention de l'Ecole affichés sur les sites de pratique des activités.

Les mineurs doivent, pour toutes activités, présenter une autorisation parentale ou être accompagné d'une personne majeure et responsable.

Chaque participant doit se conformer aux consignes, conseils et recommandations du ou des moniteurs. À cet égard, l'Ecole de Voile ne pourra être tenue pour responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence d'un ou plusieurs participant et elle se réserve en outre le droit d'expulser à tout moment un participant dont le comportement serait considéré comme dangereux pour lui-même ou pour les autres participants. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera possible.

L'acheteur ou participant est informé que certaines activités sont des sports à haut risque susceptibles de provoquer des lésions physiques ou cérébrales graves pouvant entraîner le décès du ou des participant(s). L'acheteur est invité à vérifier que ce type d'activités est compatible avec la condition physique du ou des participant(s)

Dans certains cas, l'Ecole de Voile pourra demander au participant de signer une décharge de responsabilité.

9.2. Limitation générale de responsabilité

Au cas où la responsabilité de l'Ecole de Voile serait engagée par suite de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de l'activité, ou pour toute autre cause imputable à l'Ecole, il est convenu que :

- Seuls les dommages directs, découlant de l'inexécution de ses obligations contractuelles, sont susceptibles de donner lieu à réparation. En conséquence, tous les dommages indirects, et notamment tout préjudice moral ou commercial, perte de bénéfice, de chiffre d'affaires, de

commande ou de clientèle, subis par l'acheteur, le(s) participant(s) et/ou des tiers ne peuvent ouvrir droit à réparation.

- Le montant de la réparation susceptible d'être mise à la charge de l'Ecole de Voile est expressément limité aux sommes perçues par ce dernier au titre de l'activité.
- Toutefois, la responsabilité de l'Ecole de Voile ne saurait être engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution de ses obligations contractuelles est imputable, soit à l'acheteur, soit au(x) participant(s), soit au fait d'un tiers, soit à un cas de force majeure.

9.3. Force majeure

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues de plein droit et sans indemnité si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit tel que défini par la jurisprudence ou pour toute raison non imputable à l'acheteur, au(x) participant(s) ou à l'Ecole de Voile.

Chaque partie devra informer son cocontractant par tous moyens et dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou partie de ses obligations contractuelles.

Les parties devront mettre en œuvre tous les efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier sans délai à l'autre partie le commencement et, le cas échéant, la cessation de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

Par ailleurs, si l'événement venait à durer plus de trente jours à compter de la survenance, la présente convention pourra être résiliée sans que l'acheteur, le(s) participant(s) ou l'Ecole de Voile puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Art. 10 : Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion de votre dossier dans le strict cadre des activités gérées par le Cercle Nautique Honfleur. Toutes les données personnelles sont traitées de façon confidentielle. Elles seront conservées et ensuite archivées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à ecoledevoile@cnh-honfleur.fr

Art. 11 : Dispositions spécifiques à l'utilisation du site de vente en ligne

L'Ecole de Voile se réserve le droit de modifier, à tout moment et sans préavis, le contenu du site de vente en ligne.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que l'accès au site de vente en ligne peut être restreint et/ou son utilisation soumise à des conditions particulières.

L'Ecole de Voile ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect dû à une interruption, à un dysfonctionnement quel qu'il soit, à une suspension ou à l'arrêt du Site de vente en ligne, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait d'une quelconque façon de l'accès au Site de vente en ligne.

Le Site de vente en ligne contient des liens hypertextes permettant l'accès à des sites qui ne sont pas édités par l'Ecole de Voile. En conséquence, cette dernière ne saurait être tenue pour responsable du contenu des sites auxquels l'Utilisateur aurait ainsi accès.

Les Utilisateurs qui commandent via le site de vente en ligne, quel que soit leur domicile ou leur lieu de connexion, sont réputés acheter en France et sont donc soumis à la loi française.

Conformément à l'article 1316-4 du Code Civil dans sa rédaction issue de la loi du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relatif à la signature électronique, la signature électronique sous forme de "double clic" associé à la procédure d'authentification et de non-répudiation ainsi qu'à la protection de l'intégrité des messages, a valeur de signature qui manifeste le consentement de la partie aux obligations qui découlent de l'acte. Le contrat est réputé formé lors de la validation de la commande lors du deuxième clic. La commande engage définitivement l'acheteur qui ne peut plus annuler le contrat, sauf accord exprès de l'Ecole de Voile.

L'Utilisateur déclare être informé de ce traitement automatisé d'informations, notamment la gestion des adresses e-mail. Ce fichier a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, les Utilisateurs disposent à tout moment d'un droit individuel d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Il leur suffit pour exercer ce droit d'en faire la demande en indiquant leurs nom, prénom, adresse mail et l'objet de leur demande au Producteur, par e-mail.